

Compte rendu n° 01/2019
séance du Conseil Municipal du 04 février 2019

Le 04 février 2019,

Le Conseil Municipal de la Commune de Le Sappey, dûment convoqué le 28 janvier 2019, s'est réuni dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre GAL, Maire.

ETAIENT PRESENTS OU REPRESENTES: Pierre GAL, Jean-Pierre BAILLARD, Marie-Laure DESBIOLLES, Jean-Paul COUTY, Martine DUSONCHET, Lionel LERDUNG, Alain BRUCHEZ.

ABSENT(ES) ESCUSE(ES): Laura VIRET, Jean-Michel JACQUES, Pascale VULIN, Lionel VERNAY

DELIBERATIONS

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal d'ajouter 1 délibération :

- Achat d'un élément préfabriqué et aménagement de la micro-crèche

Les délibérations suivantes sont votées à l'unanimité :

⇒ **Convention de coopération de participation financière entre les communes de Vovray-en-Bornes et du Sappey concernant l'aménagement de locaux périscolaires**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré accepte le projet de convention de coopération et financement avec la commune du Sappey ainsi que la répartition financière telle que détaillée dans la convention.

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention et toutes les pièces relatives à ce dossier.

⇒ **Détermination des tarifs pour la soirée loto, du 2 mars 2019 organisée par la commission animation / jeunesse**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de fixer les tarifs pour la soirée « loto ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décidé de fixer le prix de 3 cartons à 18 euros ; 1 carton à 5 euros et un sandwich à 4 euros.

⇒ **Subvention pour le festival des musiques du Faucigny**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'Harmonie de Cruseilles — Le Châble et le comité d'organisation préparent le prochain Festival des Musiques du Faucigny qui aura lieu le 30 juin 2019 à Cruseilles et également dans la commune. Le Comité sollicite une subvention pour cette manifestation. Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention à hauteur d'1€ par habitant, soit 414 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte d'attribuer une subvention de 414 € au comité d'organisation du Festival des musiques du Faucigny.

⇒ **Convention de télétransmission des actes administratifs – avenant pour les actes budgétaires**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte la télétransmission des actes budgétaires de la commune, autorise monsieur le maire à signer l'avenant à la convention du 14 mars 2013.

⇒ **Convention de télétransmission des actes administratifs – avenant pour la transmission des commandes publiques**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte la télétransmission de la commande publique et autorise monsieur le maire à signer l'avenant à la convention du 14 mars 2013.

⇒ **Dépenses investissements - avant vote du budget 2019**

Les dépenses d'investissement peuvent être payées avant le vote du budget 2019, à hauteur de 25% des crédits votés en dépense d'investissement au budget de l'année précédente.

Dépenses d'investissements votés en 2018 : 300 975 €.

Jusqu'au vote du budget 2019, les dépenses prévues en investissement seront d'environ 75 240 euros.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser Monsieur le Maire à utiliser les crédits en investissement à hauteur de 75 240 euros jusqu'au vote du budget 2019.

⇒ **Achat d'un élément préfabriqué et aménagement de la micro-crèche**

Vu la délibération n°35/2018 du 11/10/18 pour l'achat d'un bâtiment préfabriqué à la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'il convient d'acheter un nouvel élément ainsi que de procéder à l'aménagement de la micro-crèche.

Un devis a été établi par l'entreprise Portakabin pour un montant total de 57 513 euros.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré accepte l'achat d'un nouvel élément ainsi que l'aménagement de la micro-crèche, autorise Monsieur le Maire à signer le devis avec l'entreprise Portakabin

DIVERS

★ Micro-crèche

Pour information, déjà 9 enfants sont préinscrits à la micro-crèche.

★ Aménagement Commune

- L'aménagement du talus après la salle polyvalente va être refait.
- A Clarnant, vers la sainte Vierge, pour des raisons de sécurité, des arbres vont être abattus.
Monsieur le Maire a demandé 2 devis. C'est l'entreprise la ligne du temps qui a été retenue pour un montant de 1740 euros.

★ Elaboration du PLU

L'enquête publique se déroulera du 08 février au 09 mars 2019.

Monsieur le Commissaire enquêteur sera présent en mairie le vendredi 08 février de 9h00 à 12h00, le lundi 18 février de 14h00 à 17h00 ainsi que le 09 mars de 9h00 à 12h00.

★ Décharge « Maulet TP »

Marie-Laure DESBIOLLES demande ou en est la convention avec l'entreprise MAULET TP et elle demande si celle-ci peut être revue (tarifs, conditions...).

Monsieur le Maire répond qu'il fait le nécessaire auprès de l'entreprise.

Fin à 23h00

